

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 1 de 14
Version: 3.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **LION SMOKE LIQUID**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente: Liquide fumigène pour l'utilisation dans le générateur de fumée LION.

Catégorie de produit: PROC11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles).
Techniques de dispersion dans l'air.
Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols
L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: LION Protects B.V.
Industrieweg 5
NL - 5111 ND Baarle - Nassau
Pays-Bas
Téléphone: +31 (0)13 507 6800
Fax: +31 (0)13 507 6808
Email: infoEMEA@lionprotects.com
Website: <https://www.lionprotects.com>

Informations:

Personne de contact: C. Severijns
Tél.: +31 (0)13 507 6800
Email: infoEMEA@lionprotects.com
Heures ouvrables (jours ouvrables): 09:00-17:00 heures

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Centre antipoison et de toxicovigilance
de Paris: +33 1 40 05 48 48
Belgique: Centre antipoison belge: +32 (0) 70 245 245
Pays-Bas: Centre Antipoison d'Utrecht: +31 (0) 30 274 88 88

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008
Tombe.

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 2 de 14
Version: 3.0

Pictogrammes de danger:	-
Mention d'avertissement:	-
Mentions de danger:	-
Précautions:	-
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:	-
2.3. Autres dangers	Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
PBT:	Non.
vPvB:	Non.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances	Inapplicable.
3.2. Mélanges	
Description:	Préparation à base (e.a.): 2,2'-(éthylènedioxy)diéthanol et propane-1,2-diol.
Composants dangereux (et matériau de support)	
2,2'-(Éthylènedioxy)diéthanol (Triéthylène glycol)	
N° CAS:	112-27-6
N° CE:	203-953-2
N° d'index:	-
N° enreg. REACH:	01-2119438366-35
Teneur (W/W):	< 40 %
Danger, 1272/2008/CE:	-
Propane-1,2-diol	
N° CAS:	57-55-6
N° CE:	200-338-0
N° d'index:	-
N° enreg. REACH:	01-2119456809-23
Teneur (W/W):	< 40 %
Danger, 1272/2008/CE:	-

Pour le libellé complet des phrases H et EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 3 de 14
Version: 3.0

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales:	Selon nos attentes, le produit ne présente pas de danger aigu lors d'une utilisation en circonstances normales.
Contact avec les yeux:	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau:	En cas de contact, ôter les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau en utilisant beaucoup de savon. Ensuite, appliquer de la crème sur les parties touchées. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Ingestion:	Immédiatement rincer la bouche et, si la victime est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin et montrer cette fiche de sécurité. Ne pas faire vomir.
Inhalation:	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais et la laisser se reposer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux:	Légèrement irritant pour les yeux. Irritation des tissus oculaires, rougeur, et douleurs en cas de fortes concentrations.
Après contact avec la peau:	Non irritant pour la peau. Le contact répété ou prolongé avec le produit peut rendre la peau sensible et causer le dessèchement de la peau, ayant pour résultat l'eczéma de contact, éruption cutanée et inflammation.
Après ingestion:	En cas d'ingestion de grandes quantités: irritation de l'appareil gastro-intestinal, vomissement, dépression de système nerveux central, vertiges, maux de tête, nausées.
Après inhalation:	Ce produit est légèrement irritant pour les voies respiratoires. Lors d'une exposition à de fortes concentrations : irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser les moyens d'extinction habituels. L'eau ou la mousse d'extinction peuvent causer la formation de mousse.
Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:	Puissant jet d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 4 de 14
Version: 3.0

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme inflammable et ne contribue pas au feu. En cas d'incendie, peut émettre des fumées nuisibles et toxiques. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtements de protection spéciaux: Pour les pompiers, une protection respiratoire de la bouche et du nez avec approvisionnement indépendant d'air (appareil respiratoire) et une combinaison de protection complète sont obligatoires.

Autres informations: Aucune exigence spécifique.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un matériel de protection individuelle approprié comprenant des lunettes anti-éclaboussures, une combinaison et des bottes. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
En cas de formation d'aérosol ou fumée respirable en cas d'application du matériel comme liquide fumigène, employer une protection respiratoire (EN 14387 A2P3 ou AXP3).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion du produit dans les égouts et les eaux de surface (lacs, canalisations ou rivières) en le retenant avec de la terre, du sable, ou d'autres matériaux non-inflammables appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit avec un absorbant inerte (sable, terre, vermiculite, sciure de bois ou calcaire moulu). Conserver dans des récipients adaptés pour l'élimination. Éliminer les restes du produit avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence aux autres rubriques

Informations concernant une utilisation sûre - voir rubrique 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir rubrique 8.
Informations concernant l'évacuation - voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange

Manipulation: Respecter les mesures de précaution usuelles relatives aux produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs/brumes/aérosols. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air ; éviter l'utilisation du produit dans des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
 Identification: LION SMOKE LIQUID
 Page: 5 de 14
 Version: 3.0

	petites pièces ou des fosses profondes. Utiliser uniquement avec le générateur de fumée de LION ou un générateur dont la température a été calibrée par LION Protects B.V.. En cas de dégagement intense de fumée du générateur de fumée, le port d'une protection respiratoire est obligatoire.
Prévention des incendies et explosions:	Maintenir à l'écart des sources de chaleur/du feu.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
Stockage:	Stocker les récipients fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Ventilation au plancher. Éviter les températures supérieures à 40 °C et inférieures à 0 °C. Stocker le produit à l'abri du gel et en respectant les règlements locaux en vigueur.
Récipients compatibles:	acier inoxydable, acier enduit, polyéthylène ou les emballages originaux.
Matériel de stockage à éviter:	L'aluminium est moins approprié.
Température de stockage recommandée:	20 ± 15 °C.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Informations produit: 112-27-6	2,2'-(Éthylènedioxy)diéthanol	
TGG 8 heures	mg/m ³ (ppm)	1000 (-) Allemagne, Suisse
TGG 15 minutes	mg/m ³ (ppm)	2000 (-) Allemagne, Suisse

Informations produit: 57-55-6	Propane-1,2-diol	
TGG 8 heures	mg/m ³ (ppm)	474 (150) Angleterre 79 (25) Norvège

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: 112-27-6 2,2'-(Éthylènedioxy)diéthanol	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	50	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	40	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
 Identification: LION SMOKE LIQUID
 Page: 6 de 14
 Version: 3.0

DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	25	mg/m ³	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	20	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local

Composants dangereux avec DN(M)EL:

Informations produit: 57-55-6 Propane-1,2-diol	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	168	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	10	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	50	mg/m ³	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	10	mg/m ³	Consommateurs Local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
 Identification: LION SMOKE LIQUID
 Page: 7 de 14
 Version: 3.0

Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: 112-27-6 2,2'-(Éthylènedioxy)diéthanol	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	10	mg/l	Eau douce
PNEC	1	mg/l	Eau de mer
PNEC	10	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	10	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	46	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	3,32	mg/kg wwt	Sol
PNEC	-	-	Air
PNEC	-	mg/l	Oral (nourriture)

Composants dangereux avec PNEC:			
Product informatie: 57-55-6 Propane-1,2-diol	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	260	mg/l	Eau douce
PNEC	26	mg/l	Eau de mer
PNEC	183	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	20000	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	572	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	57,2	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	50	mg/kg wwt	Sol
PNEC	-	-	Air
PNEC	-	mg/l	Oral (nourriture)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Système respiratoire:



Peau et corps:



Mains:



Yeux:



Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'utilisation.

Uniquement requis dans les lieux de travail insuffisamment aérés.

Lors de formation de fumée, apport d'air frais – masque ou (pendant une courte durée) protection respiratoire (EN 14387 A2P3 ou AXP3).

Porter les vêtements de protection appropriés (de préférence coton lourd ou combinaison jetable, par exemple EN 13034 type PB [6]), gants et une protection pour les yeux/le visage. Ôter et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer la peau avec beaucoup de l'eau ou prendre une douche.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Si le travailleur entre en contact avec la matière, des gants (EN 374) en caoutchouc néoprène (0,4 mm) ou butyle (0,7 mm) sont recommandés.

Lunettes de sécurité pour produits chimiques (EN 166). Écran facial complet s'il y a un risque d'éclaboussures. Bain oculaire et/ou produit de rinçage pour les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 8 de 14
Version: 3.0

Procédures de mesure:	Afin de confirmer qu'une limite d'exposition est respectée et que l'exposition est maîtrisée de manière adéquate, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans la zone de respiration ou dans l'espace de travail en général.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Toute fuite du matériau et de solution concentrée doit être arrêtée.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Apparence

Forme:	Liquide.
Couleur:	Incolore.
Odeur:	Faible odeur.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
pH:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	< 0 °C.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C.
Point d'éclair:	> 93 °C.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas d'application.
Limites d'explosivité:	
- limite supérieure:	Non déterminé.
- limite inférieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Densité relative:	1,05 (eau = 1).
Solubilité:	Entièrement mélangeable avec de l'eau.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	> 370 °C.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité	
dynamique:	Non déterminé, faible viscosité.
cinématique:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Contient du 2,2'-(éthylènedioxy)diéthanol qui à 0,2 – 9,2 %(V) est explosif en combinaison avec l'air. Contient du propane-1,2-diol qui à 2,6 – 12,6 %(V) est explosif en combinaison avec l'air.
Propriétés comburantes:	Non déterminée.

9.2. Autres informations Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 9 de 14
Version: 3.0

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Stable à température ambiante dans des récipients fermés.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation selon les consignes.
Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Éviter les températures élevées (> 370 °C) et basses (gel). Éviter le feu ouvert.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Agents oxydants forts. Acides forts. Bases.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition. Éviter l'évaporation dans un espace non ventilé. Protéger du gel.
10.5. Matières incompatibles	-
10.6. Produits de décomposition dangereux	Peu probable à la température de stockage recommandée et dans des conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë des composants.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nom du composant: 2,2'-(Éthylènedioxy)diéthanol, CAS# 112-27-6.
LD50 (oral, rat): > 2000 mg/kg.
LC50 (inhalation, lapin): 5,14 mg/l (0,5 heures).
LD50 (dermal, lapin): 16 ml/kg.

Nom du composant: Propane-1,2-diol, CAS# 57-55-6.
LD50 (oral, rat): 22000 mg/kg.
LC50 (inhalation, lapin): > 317042 mg/m³ (2 heures).
LD50 (dermal, lapin): > 2000 mg/kg.

L'évaluation ci-après des risques pour la santé est basée sur les informations disponibles concernant les différents composants du produit.

Effet primaire d'irritation:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 10 de 14
Version: 3.0

de la peau:	Non irritant pour la peau.
des yeux:	Légèrement irritant pour les yeux.
Mutagenicité pour les cellules germinales:	Non classé.
Toxicité reproductive et développementale:	Non classé.
Sensibilisation:	Aucun effet de sensibilisation connu.
Effets CMR (carcinogénicité, mutagenicité et toxicité pour la reproduction):	Non classé.
Pas d'autres informations:	En cas d'inhalation de fumée: La fumée formée par les générateurs « LION » est une suspension de particules (solides ou fluides) dans l'air. Pour d'évaluation des risques de santé liés aux particules en suspension, il convient de tenir compte non seulement des effets nocifs des différents composants, de la concentration et de la durée d'exposition, mais également de la taille des particules. Afin de réduire autant que possible ces dangers, il est conseillé d'utiliser ce produit uniquement en combinaison avec les générateurs de fumée LION ou des générateurs dont la température a été calibrée par « LION Protects B.V. ».

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité des composants.

Toxicité aquatique:

Nom du composant:	2,2'-(Éthylènedioxy)diéthanol, CAS# 112-27-6.
LC ₅₀ (poisson):	> 10000 mg/l (lepomis macrochirus, 96 heures).
EC ₅₀ (puce d'eau):	> 10000 mg/l (daphnia magna, DIN 38412/11, 48 heures).
EC ₅₀ (algues):	> 10000 mg/l (scenedesmus quadricauda, 72 heures).
EC ₁₀ (bactéries):	> 1995 mg/l (boues activées, 0,5 heures).

Nom du composant:	Propane-1,2-diol, CAS # 57-55-6.
LC ₅₀ (poisson):	40613 mg/l (oncorhynchus mykiss, 96 heures).
EC ₅₀ (puce d'eau):	34400 mg/l (daphnia magna, 48 heures).
EC ₅₀ (algues):	24200 mg/l (pseudokirchnerella subcapitata, OECD 201, 72 heures).
NOEC (bactéries):	> 20000 mg/l (pseudomonas putida, 18 heures).

L'évaluation suivante des dangers pour l'environnement est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

12.2. Persistance et dégradabilité Entièrement biodégradable en tant que préparation, contient du 2,2'-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 11 de 14
Version: 3.0

	(éthylènedioxy)diéthanol qui n'est pas aisément biodégradable dans l'eau.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Peu ou pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
Autres informations écologiques Indications générales:	WGK: 1 (Wassergefährdungsklasse, classement selon législation allemande sur les réserves d'eau, auto-classement) polluant modéré dans l'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le mélange ne répond pas à tous les critères d'évaluation pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est dès lors pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Non dangereux pour la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets Déchets:	Peut être incinéré dans une unité d'incinération pour déchets spéciaux en respectant la législation en vigueur. Il convient d'éviter autant que possible la production de déchets et de résidus. Si la production de déchets ne peut être évitée, il convient de les éliminer dans une installation d'incinération agréée, équipée d'une tour de lavage des fumées acides et d'une installation de neutralisation des autres produits de combustion toxiques. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être déversés dans les égouts, collecteurs ou cours d'eau.
Réglementation CE relative à l'élimination des déchets (EWC):	07 01 04*. Autres solvants organiques, liquides de lavage et eaux mères.
Emballages non nettoyés Recommandation:	Si possible, traiter les récipients de manière à ce que ceux-ci puissent être réutilisés; toutefois, réutiliser uniquement après avoir éliminé/neutralisé tous les résidus sur les parois intérieures du récipient.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID (transfrontalier) Classe ADR/GGVSEB:	Pas une marchandise dangereuse dans le sens des réglementations
---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 12 de 14
Version: 3.0

	relatives au transport.
N° d'identification de danger:	-
Numéro ONU:	-
Groupe d'emballage:	-
Étiquette:	-
Marquage spécial:	-
Nom d'expédition des Nations unies:	-
Code de restriction en tunnels:	-
Transport par voie navigable ADN/ADR	
Classe ADN/R:	-
Numéro ONU:	-
Risque secondaire	
Substances dangereuses	
pour l'environnement:	-
Propriétés CMR:	-
Flottabilité:	-
Transport maritime IMDG	
Classe IMDG:	-
Numéro ONU:	-
Étiquette:	-
Groupe d'emballage:	-
N° EMS:	-
Polluant marin:	-
Désignation technique exacte:	-
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR	
Classe ICAO/IATA:	-
Numéro ONU:	-
Étiquette:	-
Groupe d'emballage:	-
Désignation technique exacte:	-
14.1. Numéro ONU	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 13 de 14
Version: 3.0

14.4. Groupe d'emballage	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de Santé et d'environnement

Réglementations nationales: -

Règlements et directives UE s'appliquant à ce mélange (non encore mentionnés directement ou indirectement):

Directive 89/686/CEE	Équipement de protection individuelle (< 21.04.2023).
Directive 98/24/CE	Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Décision 2000/532/CE	La liste des déchets.
Règlement (CE) N° 1272/2008	Relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
Règlement (UE) N° 2015/830	De la commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
Règlement (UE) 2016/425	Relatif aux équipements de protection individuelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases H et EUH pertinentes des rubriques 2 et 3: -

Historique: Imprimé le: 3 décembre 2019
Précédente édition: 1 octobre 2012, version 2.0
Version: 2.1
Modifications: Mise à jour de la législation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 10 septembre 2019
Identification: LION SMOKE LIQUID
Page: 14 de 14
Version: 3.0

Classification conformément au règlement (CE)

N° 1272/2008: -

LION SMOKE LIQUID est une marque de LION Protects B.V..

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette fiche de données de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité. Il incombe à la responsabilité de l'utilisateur d'utiliser ce produit avec soin et de respecter toutes les lois et les règlements en vigueur.

Abréviations et acronymes:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
RID:	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international de marchandises dangereuses)
IATA:	International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
IATA-DGR:	Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses de l'IATA)
ICAO:	International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)
ICAO-TI:	Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (Instructions techniques de l'ICAO)
P:	Polluant marin
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
CAS:	Chemical Abstracts Service (département de l'American Chemical Society)
EC50:	Concentration efficace médiane
LC50:	Lethal concentration, 50 percent (concentration létale, 50%)
LD50:	Lethal dose, 50 percent (dose létale, 50%)
OEL:	Occupational Exposure Limit (limite d'exposition professionnelle)
NOEC:	No Observed Effect Concentration
vPvB:	Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance (Substance persistante, bioaccumulable et toxique)
EWC (CDE):	Catalogue européen de déchets
TWA:	Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps)
DNEL:	Derived No Effect Level (Niveau dérivé sans effet)
DMEL:	Derived Minimal Effect Level (Niveau d'effet dérivé minimal)
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration (Concentration prédite sans effet)